

Puis si vous avez le bonheur de communier plusieurs fois dans le mois, à chaque communion, quand vous avez gagné telle indulgence, vous l'effacez sur votre liste pour continuer avec les autres à la communion suivante, et de même chaque mois.

De cette façon vous n'oubliez pas vos indulgences, et suivant le désir et le conseil de Notre-Seigneur, vous devenez bons monnoyeurs et vous vous amassez des trésors pour le ciel. Et s'il est vrai, comme le dit Ste. Thérèse, qu'un degré de gloire de plus dans le ciel vaudrait un million d'années de souffrances sur la terre, l'on peut voir toute l'importance que l'on doit attacher aux indulgences qui, en nous purifiant toujours de plus en plus et nous faisant acquérir chaque fois de nouveaux mérites, nous donneront un jour la possession d'une place plus élevée dans le séjour de l'éternelle félicité.

Ajoutez à cela qu'à chaque communion tous les fidèles peuvent gagner une indulgence plénière, en récitant, devant une image du crucifix, la prière "*O Bon et très doux Jésus,*" et priant pour l'Eglise ; de même aussi, pour ceux qui ont fait l'acte de cession, etc., etc. Ne sont-ce pas là des richesses qui semblent incomparables ? Et cependant il y a encore quelque chose de plus prodigieux. Si vous avez le bonheur d'appartenir au Tiers-Ordre, ou simplement au cordon de St. François,* vous gagnez d'abord une indulgence plénière à chaque communion sans autre prière et par le seul fait que vous êtes agrégé au Tiers-Ordre. Vous avez encore une indulgence plénière chaque dimanche, en communiant, ainsi qu'à toutes les fêtes de Notre-Seigneur et de la Ste. Vierge et de tous les Saints mentionnés dans la colonne des indulgences de l'almanach ; et ensuite, au-dessus de tout cela, par un prodige de miséricorde de Dieu et de la Ste. Eglise pour l'Ordre Séraphique, (car cette indulgence lui est particulière,) vous gagnez, de plus, par la récitation du Ps. *Exaudiat* après la communion, toutes les indulgences plénières et partielles accordées à tous les sanctuaires de la terre, y compris les sanctuaires de la Terre-Sainte. Or St. Liguori dit que, dans le pèlerinage des Saints Lieux seulement, on peut gagner plusieurs centaines d'indulgences plénières, à part des indulgences partielles qui sont presque innombrables. Peut-on imaginer quelque chose de plus splendidement avantageux, et pour nous-mêmes et pour nos Ames chéries du Purgatoire, car il faut leur en faire large part, et c'est l'intention expresse de ce petit écrit ; car, suivant l'expression ingénieuse, quoique très vraie d'un grand écrivain catholique, il y a dans les indulgences de quoi vider le Purgatoire.

Allons donc puiser à pleines mains dans ce trésor des indulgences, et ne craignons jamais d'amasser trop de richesses ; craignons plutôt que par la négligence que nous ferons de ces grâces

(*) Que l'on oublie pas que les communautés religieuses, comme les fidèles, peuvent appartenir au cordon.